

FORMULE 74A  
COUR DU BANC DU ROI  
Centre de \_\_\_\_\_

**DEMANDE DE LETTRES D'HOMOLOGATION**

*(Conformément à l'article 28 de la Loi d'interprétation, le masculin est utilisé dans un sens épïcène.)*

RELATIVEMENT À LA SUCCESSION DE FEU \_\_\_\_\_,  
*(nom du défunt)*  
je soussigné (nous soussignés), \_\_\_\_\_  
*(nom de l'exécuteur ou des exécuteurs testamentaires)*  
de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, demande (demandons) par les  
*(ville/village)* *(province/territoire)*  
présentes que les lettres d'homologation du dernier testament du défunt me soient (nous soient)  
octroyées (ou la mention appropriée) et afin d'appuyer ma demande (notre demande), JE DÉCLARE  
(NOUS DÉCLARONS INDIVIDUELLEMENT) SOUS SERMENT CE QUI SUIT :

1. Feu \_\_\_\_\_, est décédé le \_\_\_\_\_.  
*(nom du défunt)* *(date)*  
Au moment de son décès, le défunt avait sa résidence habituelle à \_\_\_\_\_,  
*(ville/village)*  
\_\_\_\_\_.  
*(province/territoire)*
2. Le défunt a fait son dernier testament le \_\_\_\_\_. Le document joint à la  
*(date)*  
présente demande comme pièce « A » est l'original ou une copie du dernier testament du  
défunt.
3. Au moment de son décès, le défunt *(cochez tous les énoncés qui s'appliquent et remplissez les  
champs qui s'y rapportent)* :
  - n'avait jamais été marié;
  - était marié à \_\_\_\_\_;  
*(nom)*
  - était divorcé de \_\_\_\_\_;  
*(nom)*
  - était veuf de \_\_\_\_\_.  
*(nom)*

*(Remarque : Remplissez le paragraphe 4 uniquement si la personne est décédée le 30 juin 2004 ou après cette date.)*

4. Au moment de son décès, le défunt *(lisez la remarque qui suit le paragraphe 4, cochez tous les  
énoncés qui s'appliquent et remplissez les champs qui s'y rapportent)* :
  - n'avait jamais eu de conjoint de fait;

- vivait avec son conjoint de fait, \_\_\_\_\_;  
(nom)
- était séparé de son conjoint de fait, \_\_\_\_\_,  
(nom)  
mais leur union n'avait pas été dissoute;
- avait vécu en union de fait avec \_\_\_\_\_  
(nom)  
et leur union avait été dissoute;
- était le conjoint de fait survivant de \_\_\_\_\_.  
(nom)

*Si la personne est décédée le 30 juin 2004 ou après cette date, lisez la remarque suivante, cochez tous les énoncés du paragraphe 4 qui s'appliquent et remplissez les champs qui s'y rapportent.*

**REMARQUE** : Pour l'application de la présente formule :

« **conjoint de fait** » Dans le cas du conjoint de fait d'une personne décédée, s'entend de la personne qui, selon le cas :

- a) a fait enregistrer avec la personne décédée une union de fait conformément à l'article 13.1 de la *Loi sur les statistiques de l'état civil*;
- b) a vécu dans une relation maritale avec la personne décédée sans avoir été mariée avec elle :
- (i) soit pendant une période d'au moins trois ans,
- (ii) soit pendant une période d'au moins un an, s'ils sont les parents d'un même enfant.

« **dissolution d'une union de fait** » S'entend, selon le cas :

- a) lorsque l'union de fait a été enregistrée auprès de l'état civil (conformément à l'article 13.1 de la *Loi sur les statistiques de l'état civil*), de la dissolution de cette union auprès de l'état civil;
- b) lorsque l'union de fait n'a pas été enregistrée auprès de l'état civil, du fait, pour les conjoints de fait, d'avoir vécu séparés l'un de l'autre pendant une période d'au moins trois ans.

5. Le défunt était majeur (c'est-à-dire âgé de 18 ans, ou de 21 ans si le testament date d'avant 1971) au moment de la passation du testament et ne s'est pas marié par la suite.

6. Autant que je sache :

- le testament ci-joint est le seul testament non révoqué du défunt;

**OU**

- il existe un autre testament non révoqué du défunt au sujet duquel des précisions, y compris la source des renseignements dont je dispose, sont indiquées ci-dessous  
(fournissez des renseignements, y compris la date et le lieu de passation du testament additionnel) :

---



---



---

7. Je suis l'exécuteur testamentaire désigné (Nous sommes les exécuteurs testamentaires désignés) dans le testament, j'ai (nous avons chacun) 18 ans révolus et mon lieu de résidence habituel est (notre ou nos lieux de résidence habituels sont) correctement indiqué(s) ci-dessus.

**OU**

7. L'exécuteur ou les exécuteurs testamentaires désignés dans le testament ont renoncé à tous leurs droits et titres à cet égard ou sont décédés (ou selon le cas) et je suis l'exécuteur suppléant désigné (nous sommes les exécuteurs suppléants désignés) dans le testament. J'ai (Nous avons chacun) 18 ans révolus et mon lieu de résidence habituel est (notre ou nos lieux de résidence habituels sont) correctement indiqué(s) ci-dessus.

8. Je n'ai (Nous n'avons) pas renoncé à mon droit (notre droit) d'être exécuteur(s) testamentaire(s).

9. Les éléments d'actifs dont le défunt était en possession, ou sur lesquels il détenait un droit, au moment de son décès sont constitués de biens immeubles d'une valeur de \_\_\_\_\_ \$ et de biens meubles d'une valeur de \_\_\_\_\_ \$ au sujet desquels des précisions véridiques sont indiquées dans l'inventaire et la déclaration de valeur joints à la présente demande comme pièce « B ».

10. Je jure (Nous jurons) solennellement d'administrer fidèlement les biens du défunt conformément à la loi et de rendre un compte complet et exact de mon administration (notre administration) quand j'y serai (nous y serons) légalement tenu(s).

Déclaré sous serment, ou affirmé solennellement,  
(individuellement) devant moi à \_\_\_\_\_,  
*(ville/village)*

au Manitoba, le \_\_\_\_\_.  
*(date)*

\_\_\_\_\_  
Signature du ou des déposant

\_\_\_\_\_  
Notaire public/commissaire à l'assermentation  
dans et pour la province du Manitoba

Ma commission se termine le \_\_\_\_\_.  
*(date)*

**REMARQUE**

Si le défunt était inscrit à titre d'Indien au sens de la *Loi sur les Indiens* (Canada) et résidait dans une réserve au moment de son décès, la Règle 74 ne s'applique pas et vous devrez déposer une demande d'administration auprès du gouvernement fédéral.